

**MOUVEMENT INTER-DEPARTEMENTAL DES ENSEIGNANTS  
DU 1<sup>ER</sup> DEGRE PUBLIC  
PERMUTATIONS INFORMATISEES  
Rentrée scolaire 2013**

**Personne chargée du dossier à la DSDEN : Mme MAZIERES (05.53.02.84.85)**

Les enseignants des écoles désireux de changer de département à la rentrée scolaire 2013 doivent participer aux opérations de permutatisées organisées par le Ministère de l'Education nationale.

La saisie des vœux de changement de département est effectuée dans I-Prof – Application SIAM.

La circulaire détaillée est parue au BO spécial du 8 novembre 2012 du Ministère de l'Education nationale (consultable sur les sites internet de la DSDEN, du Rectorat et du Ministère).

**Dates d'ouverture du serveur :**

**Du jeudi 15 novembre à 12h00 au mardi 4 décembre 2012 à 12 h00 :** saisie des vœux (créations, modifications, annulations possibles durant cette période sur le serveur).

**A partir du mardi 4 décembre 2012 après-midi :**

Envoi des confirmations de demandes de changement de département dans la boîte électronique I-Prof du candidat.

**Vendredi 14 décembre 2012 :**

Date limite de retour à la DSDEN des confirmations écrites de demandes de permutatisées accompagnées des pièces justificatives.

**Vendredi 1er février 2013 :**

Date limite d'enregistrement par la DSDEN des demandes tardives pour rapprochement de conjoint et des demandes d'annulation ou de modification des candidatures.

**Du vendredi 1<sup>er</sup> février au mercredi 6 février 2013**

Consultation des barèmes validés sur SIAM.

**Lundi 11 mars 2013 :**

Envoi par SMS du résultat de la demande de mutation aux candidats ayant communiqué leur numéro de téléphone portable.

Affichage des résultats sur SIAM et dans les boites à lettres I-Prof

**Dispositif d'accueil et de conseil :**

Un numéro de téléphone unique : **0800 970 018** (numéro vert depuis la métropole)  
Service ouvert à compter du 12 novembre 2012